



Comité Technique Local (C.T.L.)

jeudi 15 juin 2017

Monsieur le Président,

Vous convoquez aujourd'hui le deuxième Comité Technique Local (C.T.L.) depuis votre prise de fonction dans les Bouches-du-Rhône. Nous n'avons pas siégé lors du premier, nous ne siégerons pas plus lors de celui-ci.

Vous connaissez le conflit qui nous oppose à la DGFIP concernant les droits syndicaux. Ce conflit subsiste et demeure révélateur d'un climat social qui va toujours obstinément vers du moins-disant pour les agents. Mais, s'il est emblématique, ce point de désaccord n'est malheureusement pas le seul, loin s'en faut. Pour parler de l'un des points à l'ordre du jour de ce C.T.L., la formation professionnelle est elle aussi sujette à tensions pour les agents.

La formation initiale tout d'abord, qui, selon ce qui nous a été présenté au plan national lors du C.T.R. de janvier, devrait être de plus en plus spécialisée et s'appuierait sur une affectation antérieure à celle-ci. Pour Solidaires Finances Publiques, il est évident que ces chamboulements s'inscrivent dans un plan plus global dans lequel réforme des concours, modifications des règles de gestion, mise en œuvre d'un bilan de compétence pour certains corps, multiplication des postes profilés procèdent tous de la même logique, celle de la gestion à flux tendu d'effectifs que l'on veut dociles et malléables.

Pour nous, cette formation ne peut être inférieure aux durées actuellement prévues par les statuts particuliers des agents A et B de la DGFIP et nous préconisons qu'elle se termine par une approche métier à l'issue du cycle des 12 mois pour les contrôleurs et 18 mois pour les inspecteurs. Par ailleurs, nous affirmons que l'affectation « post-scolarité » constitue un plus en matière d'égalité entre les stagiaires et les agents en mutation et il est impératif qu'il soit préservé pour la cohésion de la communauté DGFIP. Enfin, nous considérons nécessaire de créer après la phase de formation initiale, un droit opposable en matière de formation continue sur 3 ans pour les A et deux ans pour les B.

Au plan local, il est évident que tant la réduction des effectifs de la division Formation-Recrutement que le développement de la e-formation répondent du même paradigme. Les agents, dont le soutien technique par leur encadrement dans les services tend à disparaître, remplacé par un management guidé par les statistiques, se voient là encore privés de la légitime possibilité d'enrichir leurs compétences professionnelles. Une nouvelle fois, la technicité des agents est mise à mal, leur seul horizon professionnel proposé semble se limiter à une industrialisation, à une massification des tâches. Moins nombreux, moins formés, moins payés, moins encadrés, il est plus que temps, pour Solidaires Finances Publiques d'inverser cette funeste fatalité.

A l'opposé, des « formations » obligatoires ont été imposées au sujet du Prélèvement à la Source. Pour beaucoup, elles se sont bornées à répéter la vulgate de Bercy pour ce qui concerne cette réforme du recouvrement tout en ouvrant des possibles qui ne sont pas, à notre sens, souhaitables. Quand les agents attendent des réponses techniques à des questions qui feront leur quotidien, ils ne reçoivent que des « on ne sait pas » en retour. Cette impréparation précipitée est reconnue par le report du projet.

Réduction drastique des possibilités de mobilité interne, perte notable de qualification, repli indemnitaire, perte d'identité professionnelle, taylorisme renforcé dans l'exercice quotidien, explosion du stress au travail et des pertes de repères, disparition progressive des écoles de la DGFIP et paupérisation du service public : on voit donc que l'avenir de la formation dans sa globalité est symptomatique de ce que la Direction Générale veut faire des services et de ceux qui y exercent.

Plus globalement, qui peut croire que les bouleversements imposés aux agents vont améliorer leurs conditions de vie au travail et le service rendu ? Les efforts réclamés toujours aux mêmes sont d'autant plus révoltants qu'ils ne résoudront rien. Ces mesures d'accompagnement d'une curée de nos missions et de nos outils de travail ne peuvent qu'entraîner rejet, découragement et colère. L'outrecuidance de présenter ces restructurations comme un progrès participe grandement du sentiment de ras le bol généralisé.

« L'évolution de l'organisation de la fonction immobilière de l'État a été engagée pour permettre de mieux incarner l'État propriétaire » écrivez vous en préambule du point 5. De quel Etat propriétaire parlez vous ? De celui qui brade le patrimoine public, le bien commun de tous ? Les projets présentés dynamitent purement et simplement le service public domanial. La question de la dualité entre polyvalence et spécialisation se pose avec les pôles P.E.D. (Pôle d'Evaluation Domaniale) et P.G.D. (Pôle de Gestion Domaniale), elle aura forcément un impact sur les S.L.D. (Service Local du Domaine), et à terme sur l'ensemble des missions domaniales. En tout cas, les évaluateurs sont à nouveau en première ligne : moins nombreux (111 suppressions au plan national), des périmètres à géométrie extrêmement variable à 2, 3, 4 départements, avec des consignes de faire plus d'évaluations du bureau, et on leur demande encore de se spécialiser ? Que la Direction Générale crée donc des postes d'inspecteurs spécialisés avec un régime indemnitaire adéquat, des postes d'inspecteurs divisionnaires experts, et nous reparlerons de l'expertise et de la spécialisation ! Car pour l'heure c'est beaucoup de kilomètres mal défrayés, y compris pour la réunionite, beaucoup de disparités de tissu foncier et immobilier, et pas de primes !

De la même manière, l'organisation que vous nous présentez ici, de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre (B.N.I.C.) témoigne de la volonté identique de démantèlement du maillage territorial, de suppression d'emplois. Lors du dernier C.H.S.-C.T., Solidaires Finances Publiques a eu l'occasion de vous expliquer comment cette restructuration va gravement nuire aux conditions de vie au travail des collègues. En l'absence de visibilité au plan national, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à ce projet et revendique un programme pluriannuel, une doctrine d'emploi et un protocole d'emploi. Une nouvelle fois, vos décisions amputent notre communauté de destin de ses missions (externalisation du plan cadastral), nuisent à la technicité de nos collègues (perte de la connaissance terrain, cantonnement à de simples tâches d'appui fiscal ou de révision, taylorisation et massification du travail...). Les géomètres sont en première ligne, les premiers impactés par vos décisions (RIFSEEP, travail à distance, « polyvalence », mobilité forcée...).

Le reste des points de l'ordre du jour ne relèvent que de la simple information ou de l'enregistrement d'une décision déjà actée par la Direction et pourtant rejetée par les organisations

syndicales (réorganisation des secteurs d'assiette du S.I.P. Marseille 1/8e). Il est impensable pour Solidaires Finances Publiques 13 de participer à cette mascarade.

A l'heure du diktat des décisions unilatérales des Directions Générale et régionale, à l'heure des attaques et régressions qui viennent compliquer la tâche des agents, faire reculer leurs droits, changer les règles du dialogue social en cours de mandat, organiser le recul de la présence du service public, se développent chez les personnels et leurs représentants mépris et défiance. Ces sentiments légitiment la décision de Solidaires Finances Publiques de ne pas cautionner par son siège ces politiques.

A l'heure où s'annonce une casse sans précédent du Code du Travail, à l'heure où se prépare un massif plan social dans la Fonction Publique (suppression annoncée de 120.000 postes), à l'heure où, plus que jamais, notre société a besoin de lien entre ses citoyens, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à un service public de qualité, de technicité, de pleine compétence, de proximité, pour tous et au service de tous, notamment aux Finances Publiques.

